

L'ÉCHO DES COMBES DE SAINT-MARTIN



LETTRE D'INFORMATION MUNICIPALE

JUIN 2014



Le nouveau conseil municipal réuni à l'occasion de la plantation du Mai des élus.

Le mot de votre Maire...

Le 23 mars dernier, vous avez choisi de confier pour les six années à venir, la responsabilité de votre commune à la totalité des membres de la liste «AGISSONS ENSEMBLE POUR SAINT MARTIN DES COMBES »

En effet, notre liste a obtenu, dès le premier tour en moyenne plus de 70% de vos suffrages.

En leur nom et en mon nom propre, bien sûr, je tiens à remercier les électrices et les électeurs qui nous ont accordé leur confiance.

Le nouveau conseil, partiellement renouvelé, aura à cœur de poursuivre et de faire fructifier les actions engagées depuis 6 ans sous ma conduite.

Sachez que toute l'équipe fera le maximum pour honorer sa mission avec le souci de l'intérêt général.

De nouveaux challenges viendront marquer ce mandat. Il y en a un en particulier qui nous tient à cœur : la réhabilitation de notre église qui en a bien besoin. Ce chantier se réalisera en deux ou trois tranches mais il nous faudra trouver les aides financières indispensables pour réaliser ce projet.

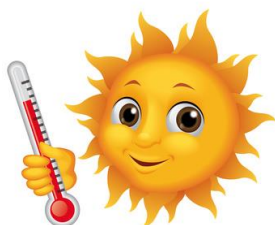
Je saisis encore cette occasion pour remercier le conseil sortant, en votre nom, pour le travail qu'il a accompli.

La période, qui s'est écoulée depuis notre élection, a été employée à voter le budget 2014, à constituer les commissions internes et à désigner les représentants du conseil à la Communauté de Communes de Villablard ainsi que dans les différents syndicats de services publics locaux.

De ce fait, Saint Martin des Combes est largement représenté dans ces différentes instances et organismes indispensables au bon fonctionnement de notre commune.

Je vous souhaite un bon été et vous adresse mes sincères salutations.

*Votre Maire,
Hervé DURST*



Risque canicule

Ce plan d'initiative préfectorale vise à recenser les personnes vulnérables, âgées (plus de 65 ans) ou handicapées.

Un registre nominatif d'identification de ces personnes a été mis en place à la Mairie.

Il appartient aux personnes concernées par ce risque de venir s'inscrire sur ce registre.

Les informations confidentielles contenues dans ce registre ne pourront être communiquées, le cas échéant, qu'aux seules personnes habilitées intervenant dans le cadre des services sanitaires et sociaux.



Risque incendie

L'usage des feux est **interdit** pendant les périodes du **15 février au 15 mai et du 15 juin au 15 octobre** (rappel de l'arrêté préfectoral du 14 mars 2013).

Il est rappelé que le débroussaillage est obligatoire à 50 m autour des demeures.

Ordures ménagères.

Le 15 août tombant un vendredi, le ramassage des ordures ménagères se fera le jeudi 14 août.



Risque cambriolages

Certaines précautions sont à prendre en cas de courtes et longues absences, comme :

- . verrouillez les volets et portes
- . ne pas laisser d'argent ni conserver d'objets de valeur sur place
- . éviter les cachettes classiques
- . éviter le courrier s'accumuler dans les boîtes à lettres
- . ne laisser aucun message sur votre répondeur



Des travaux d'élagages et de maintenance des abords sont en cours sur les principaux axes routiers de la commune.

La Vie de la Municipalité

Les brèves des réunions du Conseil Municipal d'avril à Juin 2014 :

Le Budget communal

Nous devons vous informer que des restrictions budgétaires visant les collectivités locales ont été votées au plan national. Elles ont impacté dès 2013 les ressources de la commune et se poursuivront en 2014. Le projet de loi de Finances pour 2015 amplifiera ce mouvement qui se traduira par une **diminution notable des dotations destinées aux communes comme la nôtre.**

➤ **Le vote des quatre taxes**



L'évolution des taux	2013	2014
-Taxe d'habitation:	11.55%	11.90%
-Taxe sur le foncier bâti:	6.04%	6.22%
-Taxe sur le foncier non bâti:	61.89%	63.75%
-CFE:	20.72%	21.34%

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité l'augmentation des taux de 3% applicables aux trois taxes plus la CFE (cotisation foncière des entreprises) pour couvrir le taux d'inflation et l'augmentation du coût des scolaires. Cette majoration des taux contribuera à hauteur de 1832 € aux recettes de fonctionnement du budget 2014 de la commune.

➤ **Le vote du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)**

L'évolution des Taux	2013	2014
	8.89%	11%

Le taux de 2014 est en progression par rapport à celui de 2013 en raison d'un tonnage supérieur d'ordures ménagères collectée en 2013.

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité le TEOM applicable en 2014

➤ **Le vote du budget prévisionnel 2014**

Le budget est équilibré tant en recettes qu'en dépenses pour la section fonctionnement comme pour la section investissement.



	2013	2014
Section de Fonctionnement:	140 191€	155 594€ +11%
La section fonctionnement se trouve en progression par rapport à 2013 en raison des économies réalisées à hauteur de 9022 € en 2013 qui se reportent sur 2014. De plus, une subvention du Conseil Général pour la voirie communale de 5500€ portant sur 2013 et 2014 sera soldée cette année. A cela, s'ajoute un revenu immobilier supplémentaire de 1250 €.		
Cependant, nous aurons à faire face à de nouvelles dépenses liées aux scolaires avec la mise en place des TAP (temps d'activités périscolaires) dès la rentrée 2014 et du coût des transports.		
Section d'Investissement:	0	25 554
Cette section couvrira les coûts des emprunts liés aux investissements pour l'aménagement du bourg (tracteurs, logements, Mairie, garage et espaces verts) à hauteur de 16 371 €, le remplacement de l'outil informatique de la Mairie et l'investissement voirie.		

Le conseil municipal a voté à l'unanimité le budget 2014, après validation du Trésorier public de la commune.

La vie à Saint Martin des Combes

La traditionnelle cérémonie du 8 mai



Nous étions encore nombreux à participer à cette cérémonie de commémoration de la fin de la deuxième guerre mondiale. C'est toujours agréable de se rencontrer et de partager ce moment de convivialité autour du verre de l'amitié.

000000

Le « MAI DES ELUS » du 14 juin 2014



Cette journée de plantation du Mai a rassemblé à nouveau les Martinets Combois autour d'un apéritif et un buffet convivial. Nous remercions notre Conseiller Général et les Maires pour leur témoignage de sympathie.

COMITE DES FÊTES. Le pique-nique annuel de Saint Martin des Combes aura lieu le dimanche 20 juillet prochain. Un autre évènement festif aura lieu fin août.

Informations utiles

MAIRIE

La Mairie est ouverte le lundi après-midi de 14h00 à 17h00 et le vendredi matin de 9h00 à 12h00

Téléphone Mairie: 05 53 82 97 09

Fax : 05 53 82 64 65

le Maire (domicile): 05 53 81 52 47

Premier adjoint : 06 43 74 09 70

Deuxième adjoint : 06 74 72 88 08

NUMEROS D'URGENCES

SAMU : 15

VEOLIA : 0811 902 903

GENDARMERIE : 17

ERDF (ex EDF) : 0811 010 212

POMPIERS : 18